

01 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 1er mars 2007](#)

Politique des grandes villes

Avenants aux contrats logement pluriannuels 2005-2007 des villes de La Louvière et Mons

Avenants aux contrats logement pluriannuels 2005-2007 des villes de La Louvière et Mons

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances, le Conseil des ministres a approuvé les avenants aux contrats logement pluriannuels 2005-2007 des villes de La Louvière et Mons, conclus dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan logement de la politique des grandes villes du gouvernement fédéral. Les contrats logement sont destinés à soutenir, au sein des villes et communes, la mise en oeuvre de projets originaux destinés à stimuler l'accès au logement de qualité pour tous. Les avenants concernent des glissements de moyens entre initiatives dont le but est de rationaliser au maximum l'utilisation des moyens mobilisés dans le cadre de la politique des grandes villes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe